

DELIBERATION N° 89/06-31 – INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE/DEMANDE DE SUBVENTION D.R.A.C.

Monsieur REMY, rapporteur, propose à l'Assemblée de solliciter une subvention pour l'informatisation de la bibliothèque municipale de la part du Ministère de la Culture et de la Communication et de la part de la Direction du Livre et de la Lecture.

Le taux de subvention s'élèverait à 25 % du montant hors taxe, non compris le logiciel d'application, l'installation du matériel et la formation du personnel.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de solliciter une subvention auprès des services du Ministère de la Culture et de la Communication et auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sur une dépense subventionnable de 202 553 F H.T., soit 50 638, 25 F.

- d'inscrire la recette au budget en cours.